

## BUREAU DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016



Le vendredi 16 septembre 2016 à 8 heures 45, se sont réunis en salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, 131 rue de la République, Puteaux, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 8 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 9 septembre 2016.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. DELANNOY, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de l'EPT12,  
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire d'Est Ensemble,  
M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris.

### **ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. CAMBON, Premier Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de l'EPT12, à M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, à M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de l'EPT12,  
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, à M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire d'Est Ensemble,  
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency, à M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris.

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **Le Bureau :**

- a désigné M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## **Sur les affaires délibérées :**

### **✓ PROGRAMMES**

- considérant le diagnostic approfondi de l'existant conduisant à un coût de réalisation en dépassement, avec de forts aléas résiduels, du programme initial de 2013 relatif à réaménagement du laboratoire de l'usine de Choisy-le-Roi, **a approuvé** l'abandon du programme correspondant pour un montant de 1,775 M€ H.T. (valeur octobre 2013) ; **a décidé** d'arrêter la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération, réalisée dans le cadre du marché subséquent n° 6 découlant de l'accord-cadre n° 2014-03 « Prestations de maîtrise d'œuvre – lot 1 usines de production », notifié le 21 mars 2014 au groupement SAFEGE – Ligne DAU,

- considérant la nécessité de modifier le programme initial, pour prendre en compte des aléas extérieurs supplémentaires identifiés lors des études de maîtrise d'œuvre, en particulier grâce aux nécessaires investigations complémentaires (études géotechniques, détection de réseaux concessionnaires), contraignant davantage le projet, et engendrant une estimation supérieure du coût des travaux, **a approuvé** le programme modificatif relatif au renouvellement des biefs 1 et 6 de la canalisation de DN 500 mm « Épinay – Saint-Prix », sur 1 070 m environ avenue Matlock et route de Saint-Leu à Eaubonne, pour un montant de 2,15 M€ H.T. (valeur septembre 2016) ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant la vétusté des biefs n° 040-08-01, 040-08-06 et 040-08-11 situés boulevard Schuman à Livry-Gargan et rue de Meaux à Vaujours, **a approuvé** le programme relatif à la restructuration de l'axe de transport et distribution de Livry-Gargan à Villeparisis, comprenant la pose d'une canalisation DN500 mm sur 1800 mètres, et l'abandon de canalisations de distribution et leur remplacement par une conduite de DN 300 mm sur 1 600 m, sur la commune de Livry-Gargan, pour un montant de 9,40 M€ H.T. (valeur juin 2016), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; **en a confié** la maîtrise d'œuvre à la société SAFEGE, titulaire de l'accord-cadre de prestations de maîtrise d'œuvre – lot 3 : canalisations de transport – notifié le 21 mars 2014, pour un montant maximal de 0,50 M€ HT, et **autorisé** la signature du marché subséquent correspondant, ainsi que le recours aux marchés, existants ou à venir, pour les prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, pour la réalisation d'investigations complémentaires, pour la recherche d'amiante dans les enrobés et pour des travaux de terrassement, de génie civil et de second œuvre, pour la fourniture de robinets vannes à papillon, pour les inspections télévisuelles et contrôles de compactage, pour les analyses sanitaires ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant que le projet d'aménagement de la Rose de Cherbourg et de la valorisation d'un terrain d'une surface d'environ 1 250 m<sup>2</sup> situé aux abords de l'avenue du Président Wilson et de la route de Demi-lune à Puteaux, engagé par l'EPADESA, s'avère incompatible avec le maintien d'un réseau de transport d'eau potable de DN 600 mm de diamètre traversant ledit terrain, **a approuvé** le programme modificatif de l'opération relatif au dévoiement d'une canalisation de DN 600 mm à Puteaux, du fait l'évolution du projet entraînant une augmentation du coût prévisionnel des travaux, pour un montant de 0,40 M€ H.T., y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ;

- considérant la nécessité d'optimiser la capacité de stockage d'acide à l'usine de Méry-sur-Oise, **a approuvé** le programme correspondant pour un montant de 2,22 M€ H.T. (valeur avril 2016) et **en a confié** la maîtrise d'œuvre au groupement SAFEGE / LIGNE DAU titulaire de l'accord-cadre n°2014-03 de maîtrise d'œuvre du lot n° 1 : « prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux sur les usines de production » notifié le 21 mars 2014, dans le cadre d'un marché subséquent ; **a autorisé** le

recours aux marchés existants, pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

#### ✓ AVANT-PROJETS

- considérant la vétusté des biefs 1 et 6 de la canalisation de DN 500 mm « Epinay – Saint-Prix » à Eaubonne, **a approuvé** l'avant-projet correspondant pour un montant de travaux estimé à 1,84 M€ H.T. (valeur septembre 2016), ainsi que l'avenant n° 1 au marché subséquent n° 2014/01-07 notifié le 18 juillet 2014 à la société SAFEGE, conduisant au montant total maximal définitif du marché de maîtrise d'œuvre de 0,13 M€ H.T (valeur septembre 2016, actualisé selon le dernier indice ING connu) ; **a autorisé** la signature dudit avenant et le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation d'un marché de travaux unique, concernant la pose d'une canalisation de DN 350 mm en tranchée ouverte et tubage de la canalisation existante de DN 500 mm avenue Matlock et route de Saint-Leu à Eaubonne, la signature du marché correspondant, et le recours aux bons de commande de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 à 2 000 mm, de prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles et de prestations de contrôle sanitaire, de travaux de terrassement, de génie-civil et de second œuvre, de prestations de localisation d'ouvrages enterrés, de diagnostic amiante des voiries, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,
- considérant le projet d'aménagement de la Rose de Cherbourg précité, **a approuvé** l'avant-projet relatif au dévoiement d'une canalisation de DN 600 mm sur la commune de Puteaux – Axe RN 1013 » par l'EPADESA, pour un montant estimé à 0,34 M€ H.T.,

#### ✓ MARCHES

- afin de prendre en compte des prix nouveaux liés à la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux, **a approuvé** l'avenant n° 2 au marché à bons de commande n°2014/37 notifié le 31 octobre 2014 au groupement d'entreprises Structure et Réhabilitation (mandataire) / Secteur (Cotraitant) / Acogec (Cotraitant) et **autorisé** sa signature ainsi que celle de tous les actes et documents s'y rapportant,
- **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché n° 2014/03 relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en place d'un traitement aux ultraviolets sur la tranche 1 de l'usine de Méry-sur-Oise, notifié le 23 décembre 2014 au groupement SAFEGE (mandataire) / LIGNE DAU, qui fixe le coût prévisionnel définitif des travaux à 3,87 M€ H.T. (valeur février 2016), le forfait définitif de rémunération de la mission témoin à 0,34 M€ H.T. au titre de l'engagement n°1 du maître d'œuvre et le montant maximal du marché à 0,44 M€ H.T. (valeur juillet 2014) ; en **a autorisé** la signature ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,
- **a approuvé** l'avenant n°1 au marché de travaux n°2015/11 notifié le 13 mai 2015, au groupement au groupement SETHA / ACTEMIUM dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'air comprimé de l'usine de Méry-sur-Oise, qui ne change pas le montant initial du marché (0,53 M€ H.T. valeur décembre 2014), suite aux évolutions techniques apportées au projet et à l'impact des travaux supplémentaires ou modificatifs réalisés par le groupement ; **a autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,
- considérant la prise en compte d'évolutions techniques mineures apportées au projet de réhabilitation du réservoir R3 de Coeuilly, faisant suite à la prise en compte d'obligations réglementaires nouvelles renforçant les règles de sécurité, la réalisation de travaux complémentaires d'optimisation du fonctionnement et de l'exploitation des installations et aux aléas rencontrés durant les travaux, **a approuvé** l'avenant n°1 relatif à la prise en compte de moins-values des prix forfaitaires, l'intégration de prix nouveaux forfaitaires induits par des travaux supplémentaires et la prolongation du délai contractuel de 6 semaines, au marché n° 2015/27 relatif à la deuxième phase de travaux (pour la rénovation du réservoir R3) notifié le 20 août 2015 au groupement conjoint FELJAS ET MASSON (mandataire) / CLEMESSY (cotraitant) / TEOS (cotraitant) qui fixe le nouveau montant du marché à 1,41 M€ H.T. (valeur mars 2015) ; **a autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a autorisé** le lancement et la signature du marché subséquent n°5 à l'accord-cadre n° 2015/24 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de l'exécution de la délégation de service public de l'eau, portant sur le contrôle du reporting de la délégation pour l'exercice 2016, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier, sur la base d'un prix global et forfaitaire du marché, estimé à 0,30 M€ H.T., et le cas échéant de prestations complémentaires hors forfait dans la limite fixée par le marché à 0,050 M€ H.T. en fonction des besoins complémentaires éventuels du SEDIF ;

#### ✓ **CONVENTIONS AVEC LES TIERS**

- considérant la présence de deux canalisations d'eau potable de DN 200 mm et 600 mm implantées dans le sous-sol des parcelles AC 14 et 22 relevant du domaine public de la ville de Wissous, n'ayant pas donné lieu à une autorisation formelle d'occupation domaniale au bénéfice du SEDIF, **a approuvé** la convention d'occupation domaniale avec la commune de Wissous, d'une durée de 12 ans et contre le versement d'une redevance annuelle de 4,4 €, et **autorisé** sa signature, et celle de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- considérant la présence d'une canalisation d'eau potable de DN 1600 mm implantée dans le sous-sol de parcelles relevant du domaine public de la commune de Fontenay-aux-Roses, n'ayant pas donné lieu à une autorisation formelle d'occupation domaniale au bénéfice du SEDIF, **a approuvé** la convention d'occupation domaniale avec la commune de Fontenay-aux-Roses, d'une durée de 12 ans et contre le versement d'une redevance annuelle de 8,67 € et **autorisé** la signature de la convention afférente et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- **a approuvé** l'avenant n° 1 à la convention bipartite entre l'aménageur (EPADESA) et le SEDIF, réglant les modalités financières et administratives relatives à la déviation d'une canalisation de transport de DN 600 mm à Puteaux dans le cadre de l'aménagement du secteur dit « Rose de Cherbourg – Axe RN 1013 », et augmentant le montant total estimé de l'opération à 0,40 M€ H.T., en raison de l'évolution du projet ; **a autorisé** la signature de l'avenant n° 1 à ladite convention ainsi que de tous actes et documents se rapportant à cette affaire,

- **a autorisé** la signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour les concentrateurs liés au déploiement de Téléo afin de prendre en compte l'adhésion au SEDIF de Paris Est Marne & Bois pour Saint-Maur-des-Fossés, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

#### ✓ **AUTRE**

- considérant la mise en place de **Servo**, au siège de Veolia Eau d'Ile-de-France situé à Nanterre hors du territoire syndical, innovation majeure du service public de l'eau, centre de pilotage unique du service arrivant au terme de son déploiement, **a autorisé** la tenue de la séance du Bureau du vendredi 14 octobre 2016 prochain à Clichy-la-Garenne, en vue de procéder ensuite à l'inauguration de cette installation,

---

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

**Pour affichage, le**

